



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
18 décembre 2001

Original: français

---

### **Lettre datée du 7 décembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, pour votre attention, le texte d'une lettre du Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, datée du 7 décembre 2001 (voir annexe).

*(Signé)* Kofi A. **Annan**



**Annexe**

[Original : anglais]

**Lettre datée du 7 décembre 2001, adressée au Secrétaire général  
par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie  
atomique**

Je vous serais obligé de bien vouloir faire transmettre la lettre ci-jointe et sa  
pièce complémentaire au Président du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Mohamed **EIBaradei**

## Pièce jointe

### **Lettre datée du 7 décembre 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique**

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité datée du 28 septembre 2001, dans laquelle le Conseil a noté avec préoccupation les liens étroits existant entre le terrorisme international et le transfert illégal de matières nucléaires et, à cet égard, a souligné qu'il convient de renforcer la coordination des efforts accomplis aux échelons national, sous-régional, régional et international afin de renforcer une action mondiale face à ce grave problème et à la lourde menace qu'il fait peser sur la sécurité internationale. Le Conseil a également demandé à tous les États de trouver les moyens d'intensifier et d'accélérer l'échange d'informations opérationnelles, concernant en particulier la menace que constituent les armes de destruction massive en possession de groupes terroristes, et de devenir dès que possible parties aux conventions et protocoles internationaux relatifs au terrorisme.

Dans ce contexte, je voudrais vous informer que la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), dans sa résolution GC(45)/RES/14 B du 21 septembre 2001, m'a prié d'examiner en détail les activités et les programmes de l'Agence en vue de renforcer les travaux de cette dernière visant à prévenir des actes de terrorisme mettant en jeu des matières nucléaires et d'autres matières radioactives. En réponse à cette demande, j'ai soumis au Conseil des gouverneurs de l'AIEA un rapport sur la protection contre le terrorisme nucléaire, qui résume les travaux en cours de l'Agence dans les domaines pertinents pour la prévention et l'atténuation des conséquences d'actes terroristes et qui contient des propositions tendant à renforcer et à accroître les activités. Des extraits de ce rapport figurent dans la pièce complémentaire jointe à la présente lettre.

Le Conseil des gouverneurs a reconnu que tous les États Membres avaient l'obligation d'appuyer la réponse globale de l'Agence à ce problème mondial, et il m'a donné pour instruction d'exécuter d'une manière urgente les activités approuvées, dès que des ressources sont disponibles. L'Agence a déjà reçu des contributions extrabudgétaires à cette fin, et elle espère que les annonces de contributions supplémentaires nécessaires seront faites dans un proche avenir. Ces fonds serviront entre autres à la mise en oeuvre immédiate des activités prioritaires, notamment des missions d'experts pour évaluer les dispositifs de sécurité physique des États et recommander des améliorations, et pour des activités de formation concernant la sécurité nucléaire.

Le Conseil des gouverneurs m'a également prié de poursuivre, en consultation avec les États Membres, l'examen de notre proposition de réaction face à la menace du terrorisme nucléaire, et d'en soumettre les résultats au Conseil pour examen à sa session de mars 2002.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Mohamed ElBaradei

**Pièce complémentaire**



















\_\_\_\_\_